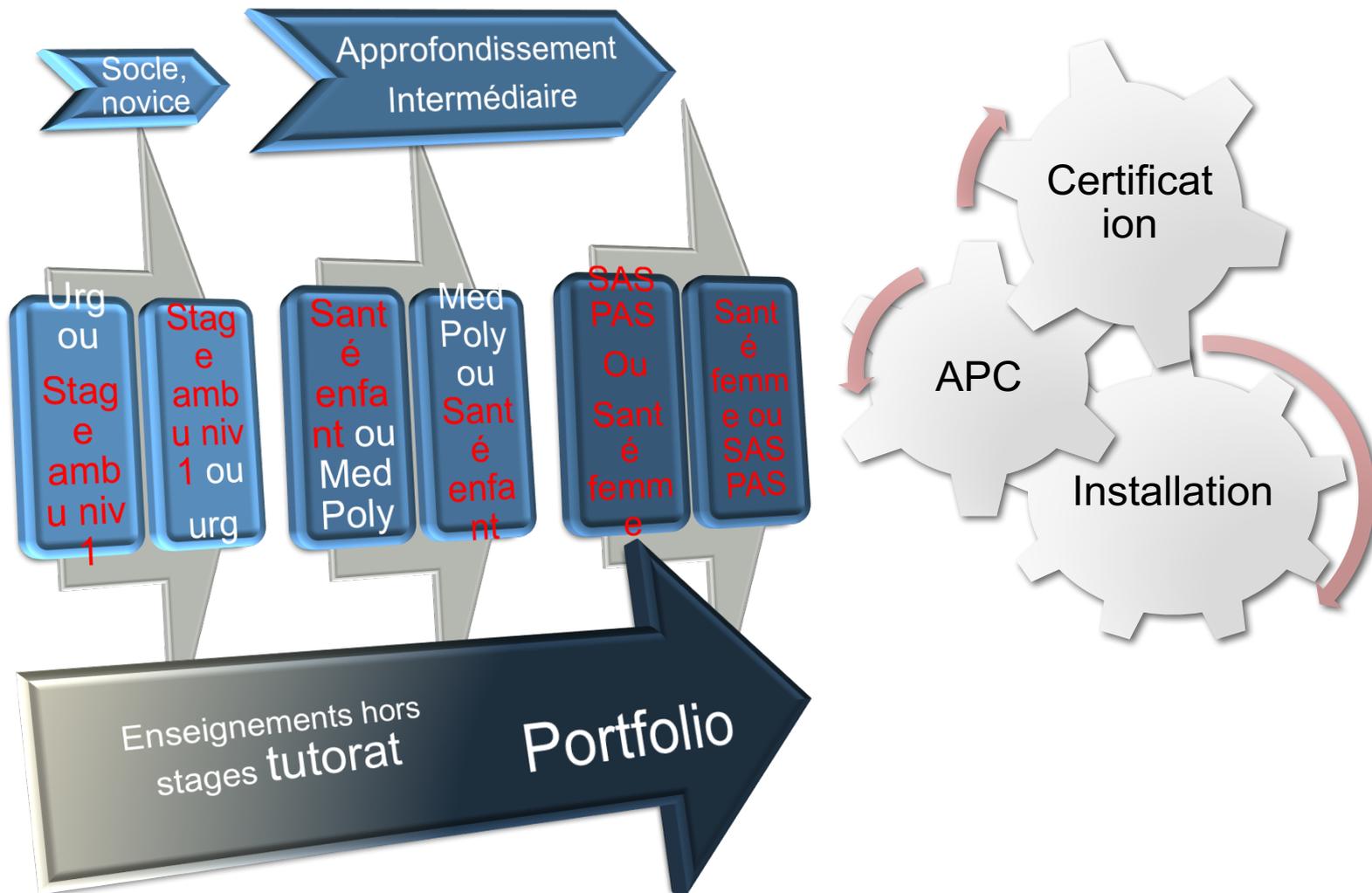


# Réforme du troisième cycle des études médicales. Le DES de médecine générale

JUMG  
Pr Yves ZERBIB - Pr Alain MOREAU  
20 MAI 2017

# Le D.E.S en 2017

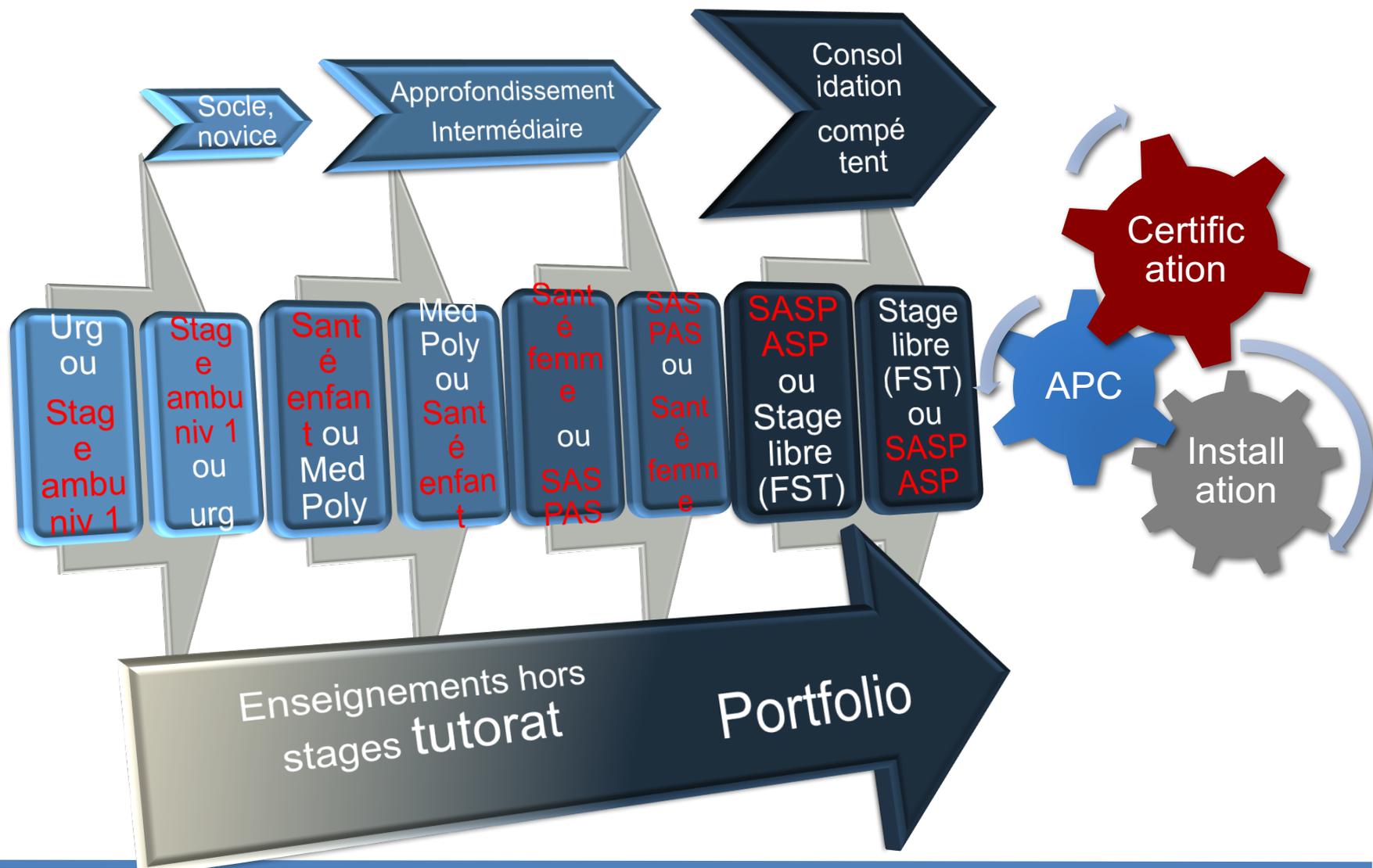




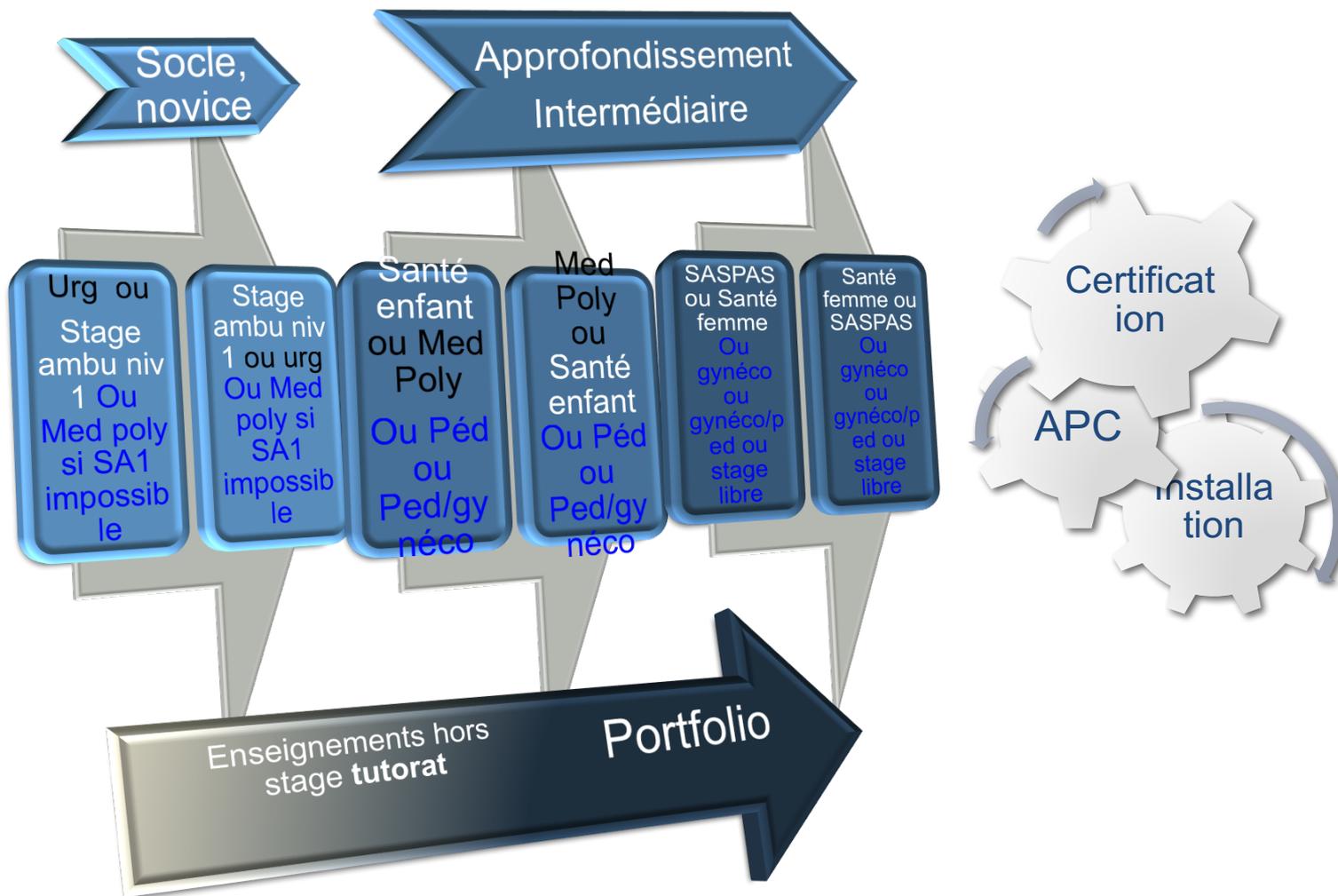
Arrêté du 12 avril 2017 portant  
organisation du troisième cycle des études  
de médecine

- Étudiant en 3<sup>e</sup> cycle,
- Acquiert progressivement des connaissances et des compétences,
- Transversales et spécifiques,
- En stage et hors stage,
- Maquette : en 3 phases (?).

# La maquette du futur



## Dispositions transitoires



## Inscription et droit au remords

- Issus des ECN, ou médecins en exercice autorisés à accéder en 3<sup>e</sup> cycle,
- 1 FST possible au cours du 3<sup>e</sup> cycle,
- DAR au plus tard en 4<sup>e</sup> semestre.

- Les enseignants coordonnateurs locaux
- Les coordonnateurs de FST
- Au moins 2 autres enseignants hospitaliers et titulaires dont au moins 1 de la spécialité
- 1 CCU
- 2 étudiants
- 1 représentant de l'ARS

- Les membres sont nommés pour 5 ans (1 an pour les étudiants)
- 1 membre du service de santé des Armées
- 1 membre du Conseil de l'Ordre

- Président de la commission,
- Elu pour 5 ans, renouvelable 1 fois,
- Par et parmi les coordonnateurs locaux,
- Perte de la présidence si perte qualité coordonnateur local.

- Préside, représente et coordonne la commission régionale
- Fait le lien avec les directeurs d'UFR et le directeur général de l'ARS

## missions et fonctionnement

---

- Se réunit au moins deux fois par an
- Propose la nomination des membres de la commission locale de coordination de la spécialité
- Donne des avis sur le déroulement des études
- Propose les modalités d'organisation des enseignements et de contrôle
- Lien avec les commissions locales de coordination

# Commission régionale :

---

## missions et fonctionnement

- Délivrance du diplôme d'études spécialisées ;
- Avis sur la situation d'un étudiant ;
- Dossiers de candidature et audition des candidats retenus pour l'accès aux médecins en exercice au troisième cycle des études de médecine.
- Se saisit des évaluations des étudiants transmises par le directeur d'UFR.
- Toute décision individuelle défavorable est motivée par écrit.

# La commission locale de coordination du DES

---

- Le coordonnateur
- Un ou plusieurs coordonnateurs adjoints
- 2 autres enseignants titulaires, dont au moins 1 d'une autre spécialité
- 1 représentant désigné par le CROM, pour la phase de consolidation
- 2 étudiants
- Nommés pour 5 ans (1 an pour les étudiants) par le directeur de l'UFR.

- Préparer le contrat de formation et veiller à son respect
- Accompagner l'étudiant au cours de son parcours de formation
- Vérifier le respect, de la maquette de formation du DES.
- Transmettre au directeur général de l'ARS et au directeur général du CHU de rattachement, les avis et propositions relatifs aux situations individuelles des étudiants
- Donner un avis écrit sur les dossiers de demande d'agrément des lieux de stage et praticiens-maîtres de stage des universités

- Coordination des enseignements et contrôle des connaissances
- Elaboration de propositions :
  - Organisation des enseignements
  - Évaluation de la formation de la spécialité concernée
  - Transmission à la commission régionale de coordination
- Contrat de formation avec l'étudiant
- Respect de la formation suivie par l'étudiant
- Transmission de la liste des étudiants autorisés à suivre une option ou une formation spécialisée transversale
- Validation de chaque phase de formation
- Avis sur les possibilités de réorientation

# Les outils de suivi de l'étudiant contrat de formation (1)

---

- Outil d'évaluation progressive,
- Conclu à l'issue de la phase socle, signé par l'étudiant et le directeur de l'UFR,
- Projet professionnel,
- Objectif des formations à suivre.

# Les outils de suivi de l'étudiant contrat de formation (2)

---

- Précise les FST,
- Sujet de thèse et parcours recherche,
- Compétences à acquérir ou à développer,
- Actualisé régulièrement.

# Les outils de suivi de l'étudiant

---

## le Portfolio

- Annexé au contrat de formation.
- Rempli par l'étudiant en vue de la validation de la formation de l'étudiant.
- Comprend un carnet de stage
- Le contenu du portfolio est transféré au cours de la vie professionnelle dans le portfolio professionnel.

# La formation en stage

---

## les lieux

- Les lieux de stage agréés peuvent se situer dans :
  - 1° Les centres hospitaliers universitaires
  - 2° Les établissements de santé publics, privés ou les hôpitaux des armées
  - 3° Les organismes extrahospitaliers :
    - les laboratoires
    - les structures de soins alternatives à l'hospitalisation
    - les centres de protection maternelle et infantile
    - les centres de planification et d'éducation familiale
    - les associations
    - les administrations
    - les établissements publics et les entreprises

- Commission d'évaluation des besoins de formation (CEBF) : peu de modifications, règle des 107 %
- Commissions de subdivision :
  - Agrément
  - Répartition
- Nommées pour 5 ans

- Des agréments différenciés en fonction de la phase du DES,
- Des agréments possibles pour plusieurs phases,
- Pour 5 ans.

- Pour chaque phase,
- Début par la phase socle,
- Par ancienneté et rang de classement,
- Possibilité de mise au choix de stages d'une autre subdivision.

- Apprentissages en stage et hors stage,
- Validation de stage,
- Validation de phase,
- Réorientation proposée en cas de non validation de la phase socle (ou semestre supplémentaire).

- Travail de recherche ou ensemble de travaux approfondis qui relèvent de la discipline,
- Idéalement dans le contrat de formation,
- Au plus tard sujet en fin de 4<sup>e</sup> semestre.
- Soutenance avant la fin de la phase d'approfondissement

- Mesures dérogatoires pour les DES de moins de 4 ans
- Soutenance au plus tard 3 ans après la fin de la dernière phase
- En MG, les jurys peuvent être composés en tant que de besoin d'enseignants associés, à l'exception du président

- 2 fois la durée réglementaire du DES sauf dérogation exceptionnelle

- la validation comprend :
  - l'ensemble de la formation hors stage
  - tous les stages prévus dans la maquette du diplôme
  - les 3 phases de formation
  - un document de synthèse rédigé par l'étudiant
  - toutes appréciations réalisées par les personnes chargées de l'encadrement pédagogique de l'étudiant
  - l'avis du directeur de l'UFR dont relève l'étudiant

- Transformation profonde du 3<sup>ème</sup> cycle
- Réelle avancée pour la MG sous réserve :
  - Passage à 4 ans du DES en 2020 - 2021
  - Contingentement des FST
  - Augmentation des effectifs enseignants
  - Augmentation du nombre de MSU avec financement de leur formation par l'ANDPC

# Des questions ?

